



C.F.P.P.A. de la mer et du littoral
BOURCEFRANC LE CHAPUS



APPRENEZ AVEC NOUS CONTACTEZ LE SECRÉTARIAT

rue William Bertrand,
17560 BOURCEFRANC
05 46 85 98 20
cfppa.bourcefranc@educagri.fr

TAUX DE RÉUSSITE

100 % (en 2023)

TAUX DE SATISFACTION

94 % (EN 2023)

Nous vous guidons à l'aide de nos formations, notre centre peut vous aider à élaborer votre projet professionnel et vous accompagne dans votre évolution.

MISE À JOUR ET VALIDÉE LE 30/08/2023

LA REVALIDATION DU CERTIFICAT RESTREINT D'OPÉRATEUR

La Revalidation du Certificat Restreint d'Opérateur permet à son titulaire d'exercer des fonctions d'opérateur des radiocommunications dans le cadre du Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer (SMDSM) à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche ou aux cultures marines, et ce, dans la zone océanique A1.

PUBLIC CONCERNE

Salarié, demandeur d'emploi et chef d'entreprise.

L'inscription se fait sur dossier. Une session est planifiée une fois par semestre. Nous consulter pour les dates.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour bénéficier d'une adaptation de parcours ou d'une réorientation.

FINANCEMENT ET REMUNERATION

Diverses possibilités (OPCO, Transitions Pro, personnel, employeurs, Pôle emploi, CPF...), selon votre cas, contactez nous.

LA FORMATION



PRE-REQUIS

- Etre titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation, en cours de validité.
- Avoir 18 ans le jour de la demande du certificat.
- Etre titulaire du Certificat Restreint d'Opérateur.



MODALITES

Un coût de 245 € pour une durée de 7 heures en temps plein.

Formation dispensée en centre.

Voie de formation : Formation continue.



OBJECTIF ET CONTENU

Remise à niveau et actualisation des connaissances relatives aux compétences 1 et 2.

-Compétence 1: Emettre et recevoir des renseignements en utilisant les sous-systèmes et appareils du SMDSM et en assurant les fonctions requises dans le SMDSM.

-Compétence 2: Assurer des services radioélectriques en cas d'urgence.

Simulateur et radiocommunications (sur simulateur agréé ou sur des équipements de radiocommunications).

Formation théorique et pratique (cours, exercices et simulations).



DIPLOME

La revalidation du Certificat Restreint d'Opérateur est un titre délivré par la Direction Interrégionale de la Mer Sud Atlantique aux candidats qui ont suivi l'ensemble des modules et qui sont admis à l'examen.

Evaluations orales et pratiques.

Possibilité de poursuite en Certificat Général d'Opérateur.

RS 742

*CONTENU CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 24 JUILLET 2013 MODIFIÉ,
RELATIF À LA REVALIDATION DES TITRES DE FORMATION
PROFESSIONNELLE MARITIME-ANNEXE II-APPENDICE 10,
CONSULTABLE SUR
WWW.UCEM-NANTES.FR*